

Publiée le **- 5 SEP. 2024**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation : 27 août 2024**

**Séance du conseil municipal : 2 septembre 2024**

Le 2 septembre 2024, à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de Mouilleron-le-Captif, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky GODARD, Maire.

**Membres présents :** Monsieur Jacky GODARD, Madame Gisèle SEWERYN, Monsieur Pascal THIBAUT, Madame Mireille PIVETEAU, Monsieur Pascal MARTEAU, Madame Sandrine TARAUD, Monsieur Raymond PAQUIER, Madame Catherine PAVAGEAU, Monsieur Stéphane PERCOT, Monsieur Serge TESSON, , Monsieur Thierry ROLANDO, Monsieur Hervé BEAULIEU, Madame Rachel BODIN, Monsieur Philippe FOUCHER, Madame Elisabeth BELLON, Monsieur Olivier BARON, Madame Carole BOUCHET, Madame Marie COUTANCEAU, Madame Emilie MASSEY, Monsieur Vincent SAUNIER.

**Membres excusés :** Madame Renée-Noëlle BOUILLANT (donne pouvoir à Jacky GODARD), Madame Lucie MARTIN (donne pouvoir à Catherine PAVAGEAU), Monsieur Pierre BUTON.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de conseillers votants : 22

**Secrétaire de séance :** Gisèle SEWERYN

---

**N° 2024-D88 – ACQUISITION D'UNE RESERVE FONCIERE – SECTEUR DES NOUETTES**

**Rapporteur : Pascal THIBAUT**

L'adjoint à l'urbanisme et à la voirie rappelle au Conseil Municipal que la commune est vigilante sur la cession des terrains en prévision de la réalisation de futurs cheminements et voiries.

Ainsi, lors de la cession d'un ensemble de terrains situés près de la zone de loisirs des Nouettes, au Sud du Majic et des terrains de tennis, un contact a été établi avec le nouveau propriétaire pour envisager l'acquisition de bande de terrain d'environ 15 m de large le long du chemin rural existant.

L'objectif est de constituer une réserve foncière pour envisager, à terme, la réalisation d'une liaison reliant Saint Pierre à la route de la Roche sur Yon.

Par courrier en date du 23/03/2023, M. et Mme POULIQUEN se sont engagés à céder cette emprise à la collectivité au prix de 0,78 € le m<sup>2</sup>, sous réserve de la création d'une servitude de passage permettant l'accès à leur propriété.

Il est ainsi proposé à la collectivité d'acquérir une bande de 15 m de large des parcelles cadastrées B 565, B 566 et B 2403 représentant une surface respective de 1 208 m<sup>2</sup>, 2 255 m<sup>2</sup> et 453 m<sup>2</sup>. Le cout d'acquisition de cette emprise foncière de 3 916 m<sup>2</sup> est de 3 054,48 €. Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la commune.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

*VU l'opportunité de la réalisation d'une réserve foncière,  
VU le courrier d'engagement de M. et Mme POULIQUEN,  
CONSIDERANT qu'il convient d'anticiper les besoins en voirie et cheminement sur la commune,*

Après avoir délibéré et voté à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** d'approuver l'acquisition d'une emprise de 3 916 m<sup>2</sup> des parcelles B 565p, B 566p et B 2403p, conformément au document d'arpentage ci-annexé, pour un prix de 3 054,48 €,
- **DECIDE** d'approuver la création d'une servitude d'accès pour les parcelles appartenant à M. et Mme POULIQUEN
- **DIT** que les frais de bornage, d'arpentage et les frais d'actes seront à la charge de la commune
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer les documents à intervenir

Pour extrait conforme  
Le Maire  
  
Jacky GODARD

La secrétaire

Gisèle SEWERYN

